

Comparaison des objectifs du RLS, du CODES 45 et du CISS région Centre

(mai 2010)

Réseau Loiret Santé (RLS) - <http://www.reseau Loiret sante.org/>

Statuts : cette Association a pour objet la promotion de la santé « état de complet bien-être physique, mental et social » (selon la définition de l'OMS) des habitants du Loiret.

Ses objectifs sont les suivants:

1. fédérer les réseaux de santé, les associations et les professionnels intervenants dans le domaine de la santé pour créer les conditions de leur coopération et de la mutualisation des compétences
2. faciliter l'accès aux soins, favoriser les alternatives à l'hospitalisation, l'accompagnement à la personne, l'éducation à la santé et la prévention
3. promouvoir l'intégration, l'épanouissement et l'autonomie de la personne, quelque soit son état de santé ou son handicap
4. répondre à tous les besoins en matière de santé en mobilisant les ressources adaptées

CODES 45 - <http://www.codes45.org/>

Les missions des comités peuvent se décliner selon huit axes :

- 1 - Contribuer à la définition, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques de santé publique du niveau local au niveau national. *Les comités tirent leur capacité d'expertise et leur légitimité, dans ce domaine, de leur présence sur le terrain, de leur proximité d'avec les différents publics, de leur connaissance des besoins de santé et des demandes, de leur connaissance des dispositifs existants, de la variété des compétences professionnelles de leurs équipes et de la diversité d'origine de leurs administrateurs, de leur participation à de nombreuses instances de santé publique aux différents niveaux (conférence régionale de santé, groupe de suivi du plan régional de santé publique, programme départemental de la MILDT, politique de la ville...).*
- 2 - Concevoir, planifier, mettre en oeuvre et évaluer des programmes en réponse aux priorités de santé locales, départementales et régionales.
- 3 - Assurer la fonction de conseil méthodologique des institutions, des professionnels et des acteurs de terrain.
- 4 - Contribuer à la formation initiale et continue en éducation pour la santé de leurs propres équipes, des professionnels de la santé, de l'éducation et du secteur social, et des membres d'associations. Informer et sensibiliser les élus à la promotion de la santé.
- 5 - Accueillir tous les publics et mettre à leur disposition la documentation sur la santé, la promotion de la santé et les outils méthodologiques validés en éducation pour la santé. L'accueil du public et la diffusion documentaire sont les aspects les plus visibles de l'action des comités et ils donnent souvent l'opportunité d'un accompagnement méthodologique ultérieur.
- 6 - Communiquer et valoriser les actions menées, les méthodes et les outils utilisés.
- 7 - Mener des études, recherches et projets expérimentaux. La recherche s'articule ainsi à la pratique, comme lieu de réflexion, de conceptualisation et d'innovation.
- 8 - Développer la fonction de plaidoyer auprès des responsables et des acteurs des politiques publiques, à tous les niveaux et dans tous les domaines, afin que soit constamment prise en compte la dimension sanitaire des décisions prises, et en particulier les besoins des personnes et des groupes en difficulté.

À travers l'exécution de ces missions, les comités d'éducation pour la santé sont connus et reconnus comme centres ressource en éducation pour la santé, au service de tous les partenaires des secteurs sanitaire, social, éducatif. Leur participation aux pôles régionaux de compétence prévus par la circulaire de 2001 et mis en place par l'INPES- tous les comités régionaux lorsqu'ils existent, en sont les porteurs – en apporte la preuve.

CISS - <http://www.leciss.org/>

Principaux objectifs :

Informers les usagers du système de santé sur leurs droits en matière de recours aux établissements et aux professionnels de santé ainsi qu'aux organismes de protection sociale (Assurance maladie et mutuelles ou assurances complémentaires).

Former des représentants d'usagers afin de les aider à jouer un rôle actif dans les instances où ils siègent, en rendant leur présence à la fois reconnue et pertinente.

Observer en continu les transformations du système de santé, analyser les points posant problème et définir des stratégies communes pour obtenir des améliorations dans l'accueil et la prise en charge des personnes, et ce quelle que soit la structure.

Communiquer nos constats et nos revendications pour conforter le CISS en tant qu'interlocuteur privilégié et représentatif des usagers du système de santé, afin de toujours porter avec plus de force la défense d'une prise en charge optimale de ces derniers.